

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 26837  
Numéro SIREN : 833 499 528  
Nom ou dénomination : 2EY CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2019 sous le numéro de dépôt 70975



20190709752018

DATE DEPOT : 23/07/2019

N° DE DEPOT : 70975

N° GESTION : 2017B26837

N° SIREN : 833499528

DENOMINATION : 2EY CONSULTING

ADRESSE : 22 bis rue de Tanger BP10 75019 Paris

MILLESIME : 2018

Greffé du tribunal  
de commerce de Paris  
Acte déposé le :

25 JUIN 2019

Sous le N° :

70975

**2EY CONSULTING**

**Société par Actions Simplifiée unipersonnelle**

**Au capital de : 500 €**

**Siège social : 22 B RUE DE TANGER**

**75019 PARIS**

**833 499 528 R.C.S. PARIS**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 26 Juin 2019**

Concernant la résolution d'affectation du résultat votée  
De l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la Présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 2 085 €, décide de l'affecter à la réserve légale pour un montant de 50 €, conformément à l'article L232-10 du Code de commerce et le solde au report à nouveau soit 2 035 €.

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Présidence

**2EY Consulting**

SASU au Capital de 500€

22 bis rue de Tanger BP10

75019 Paris

RCS Paris : 833 499 528

Mail : 2eyconsulting75@gmail.com

**2EY CONSULTING**  
**Société par Actions Simplifiée unipersonnelle**  
**Au capital de : 500 €**  
**Siège social : 22 B RUE DE TANGER**  
**75019 PARIS**  
**833 499 528 R.C.S. PARIS**

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE**  
**SUR LES CONVENTIONS**  
**VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE**  
**PRESENTE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 26 Juin 2019**

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, nous devons vous présenter notre rapport sur :

- Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un des présidents ou associés.
- Les conventions passées par une Société dont un associé indéfiniment responsable, président, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément président ou associé de notre Société.

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice.

Nous restons toutefois à votre disposition pour vous donner toutes les explications que vous souhaiteriez.

La Présidence

**2EY Consulting**  
SAS au Capital de 500€  
22 bis rue de Tanger BP10  
75019 Paris  
RCS Paris : 833 499 528  
Mail : 2eyconsulting75@gmail.com

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**2EY CONSULTING**  
**Société par Actions Simplifiée unipersonnelle**  
**Au capital de : 500 €**  
**Siège social : 22 B RUE DE TANGER**  
**75019 PARIS**  
**833 499 528 R.C.S. PARIS**

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 26 Juin 2019**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à **Monsieur TRAORE ABDOUL KARIM** de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la Présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 2 085 €, décide de l'affecter à la réserve légale pour un montant de 50 €, conformément à l'article L232-10 du Code de commerce et le solde au report à nouveau soit 2 035 €.

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la Présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 2 085 €, décide de l'affecter à la réserve légale pour un montant de 50 €, conformément à l'article L232-10 du Code de commerce et le solde au report à nouveau soit 2 035 €.

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les Associés.

**Monsieur TRAORE ABDOUL KARIM**



2018.

- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Monsieur le Président rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des Associés avec tous les renseignements exigés par la loi, au Siège Social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018, quitus au Président.
- Approbation des comptes, affectation des résultats.
- Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- Pouvoirs.

Puis, Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion établi par la Présidence sur les affaires sociales de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Monsieur le Président déclare enfin la discussion ouverte.

Diverses observations sont alors échangées.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **2EY CONSULTING**

**Société par Actions Simplifiée unipersonnelle**

**Au capital de : 500 €**

**Siège social : 22 B RUE DE TANGER**

**75019 PARIS**

**833 499 528 R.C.S. PARIS**

<p align="center"><b><u>ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE</u></b> <b><u>DU 26 Juin 2019</u></b></p>
---

L'an deux mille dix-neuf,  
Le vingt six juin à dix heures.

Les Associés de la Société « **2EY CONSULTING** »  
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 500 €, se sont réunis au Siège Social sur  
convocation de la Présidence.

**EST PRESENT:**

- <b>Monsieur TRAORE ABDOUL KARIM,</b> Propriétaire de Cent actions sociales, ci	50 actions
--	------------

Soit au total	<u>50 actions</u>
---------------	-------------------

Composant la totalité du Capital Social.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur TRAORE ABDOUL KARIM,**  
Président.

Monsieur le Président déclare que la totalité du Capital Social étant présente,  
l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion établi par la Présidence sur la marche de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre

Les dotations aux amortissements ont été pratiquées comme suit :

- Dotations aux amortissements 1 868 €.

### **APPROBATION DES COMPTES** **PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la Présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 2 085 €, décide de l'affecter à la réserve légale pour un montant de 50 €, conformément à l'article L232-10 du Code de commerce et le solde au report à nouveau soit 2 035 €.

### **MENTION DES DIVIDENDES VERSEES AU TITRE** **DES TROIS DERNIERS EXERCICES**

Nous vous rappelons, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

### **APPROBATION DES REMERATION DES GERANTS**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve que le président **Monsieur TRAORE ABDOUL KARIM** n'a perçu aucune rémunération.

### **MONTANT DES DEPENSES ET CHARGES** **NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que la Société a supporté 0 € de charges non déductibles correspondant à des amendes et pénalités non déductibles visées à l'article 39-4 dudit Code.

### **FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Par ailleurs, il n'a pas été constaté, au cours de l'exercice, de frais de recherche et de développement.

Après avoir pris connaissance des documents qui vous ont été communiqués et avoir entendu nos explications, nous espérons que vous voudrez bien les approuver et nous donner quitus entier et sans réserve.

**2EY Consulting**  
SASU au Capital de 500€  
22 bis rue de Tanger BP10  
La Présidence  
75019 Paris  
RCS Paris : 833 499 528  
Mail : 2eyconsulting75@gmail.com

## 2EY CONSULTING

Société par Actions Simplifiée unipersonnelle

Au capital de : 500 €

Siège social : 22 B RUE DE TANGER

75019 PARIS

833 499 528 R.C.S. PARIS

**RAPPORT DE GESTION PRESENTE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 26 Juin 2019**

Monsieur,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous présenter notre rapport sur la situation de la Société ; vous commenter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; les soumettre à votre approbation et en affecter les résultats.

### INFORMATION

Les documents et renseignements prévus par la législation sur les Sociétés commerciales ont été tenus à votre disposition dans les délais et conditions impartis par la loi et les statuts.

### PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

I - le chiffre d'affaires, les produits, les charges :

Le chiffre d'affaires ressort à	24 217 €.
Les produits d'exploitation s'établissent à	24 233 €.
Les charges d'exploitation s'élèvent à	21 770 €.
Les charges exceptionnelles s'élèvent à	0 €.
Les impôts sur les bénéfices s'élèvent à	368 €.
Laissant apparaître un bénéfice net de	2 085 €.

II - Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Achats de marchandises	0 €.
Autres achats et charges externes	19 690€.
Impôts et taxes	212€.
Rémunération du personnel	0 €.
Charges	0 €.

Désignation de l'entreprise 2EY CONSULTING Néant  \*

Adresse de l'entreprise 22 B RUE BP 10 DE TANGER 75019 PARIS

SIRET 

8	3	3	4	9	9	5	2	8	0	0	0	1	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 13 Durée de l'exercice précédent \*   

				Exercice N clos le		
				31/12/2018		
		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
<b>ACTIF</b>						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial *	010	012		
		{ Autres *	014	016	2 486	
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	042	1 180	
	<b>Total I (5)</b>		044	048	3 666	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *	068	070	8 930	
		{ Autres * (3)	072	074	464	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	1 000	
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	<b>Total II</b>		096	098	10 395	
	<b>Total général (I+II)</b>		110	112	14 060	
<b>PASSIF</b>						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	500	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	2 085	
	Provisions réglementées			140		
	<b>Total I</b>		142		2 585	
	Provisions pour risques et charges			<b>Total II</b>	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	460	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)			169	6 475	
	Produits constatés d'avance			174		
<b>Total III</b>		176		11 475		
<b>Total général (I + II + III)</b>				180	14 060	
REVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

## COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2EY CONSULTING		Néant <input type="checkbox"/>		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						13/11/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	Services *	215	217	214		
								dont export et livraisons intracommunautaires
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				218	24 217	
	Production immobilisée *					222		
	Subventions d'exploitations reçues					224		
	Autres produits					226		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						230	6	
CHARGES D'EXPLOITATION							232	24 223
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)				242	19 594	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	68	244	212	
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements *					254	1 868	
Dotations aux provisions					256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	96	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	21 770	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	2 453	
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	368	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	2 085	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	2 085	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	368		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990				
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992			
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352	2 453	354	
				Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370	2 453	372	
				Déficit col. 2				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : ZEY CONSULTING Néant \*

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410		412	4 354	414		416	4 354	416	4 354		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		476			
Immobilisations financières		480		482	1 180	484		486	1 180	486	1 180		
TOTAL		490		492	5 534	494		496	5 534	496	5 534		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502	1 868	504		506	1 868	506	1 868
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516	
	Constructions	520		522		524		526		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		566	
TOTAL		570		572	1 868	574		576	1 868	576	1 868

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

SAGE Eparts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**
Désignation de l'entreprise : **ZEY CONSULTING**Néant  \***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b>		<b>780</b>

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	960
<b>Total des déficits restant à reporter</b>	<b>970</b>

**III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	3 088
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 859
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



6

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2019

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

Exercice clos le  SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.  
 \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

Exercice clos le 31122018

SIREN 8 3 3 4 9 9 5 2 8

Dénomination de l'entreprise 2EY CONSULTING

Adresse (voie) 22 B RUE BP 10 DE TANGER

Code postal 75019 Ville PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]
N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse : N°	[ ]	Voie	[ ]
Code Postal	[ ]	Commune	[ ]
Pays	[ ]		

  

Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]
N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse : N°	[ ]	Voie	[ ]
Code Postal	[ ]	Commune	[ ]
Pays	[ ]		

  

Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]
N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse : N°	[ ]	Voie	[ ]
Code Postal	[ ]	Commune	[ ]
Pays	[ ]		

  

Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]
N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse : N°	[ ]	Voie	[ ]
Code Postal	[ ]	Commune	[ ]
Pays	[ ]		

  

Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]
N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse : N°	[ ]	Voie	[ ]
Code Postal	[ ]	Commune	[ ]
Pays	[ ]		

  

Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]
N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse : N°	[ ]	Voie	[ ]
Code Postal	[ ]	Commune	[ ]
Pays	[ ]		

  

Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]
N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse : N°	[ ]	Voie	[ ]
Code Postal	[ ]	Commune	[ ]
Pays	[ ]		

  

Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]
N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse : N°	[ ]	Voie	[ ]
Code Postal	[ ]	Commune	[ ]
Pays	[ ]		

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 - Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau e haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01122018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
ZEY CONSULTING 22 B RUE BP 10 DE TANGER 75019 PARIS					
SIRET	8	3	3	4	9
	9	5	2	8	0
	0	0	0	1	0
Adresse du principal établissement:			Mél : ZEYCONSULTING75@GMAIL.COM		
Ancienne adresse en cas de changement:					

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					

<b>B ACTIVITÉ</b>					
Activités exercées	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit		
	Bénéfice imposable à 15%	2 453			

<b>2 Plus-values</b>					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)		

<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>		dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	--	---

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					

<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
			Nom / Adresse		
			N°		
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			Nom / Adresse		
			N°		

<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
OUI		NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
			ZEY CONSULTING TRAORE ABDOL 22 B RUE DE TANGER BP 10 75019 PARIS Tél: 0782180252		
Tél:					
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
			Date:	16042019	Lieu: PARIS
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Qualité et nom du signataire: PRÉSIDENT TRAORE ABDOL		
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné			Signature:		

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).





## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice

Désignation de l'entreprise 2EY CONSULTINGdu 01/12/2018Adresse 22 B RUE BF 10 DE TANGER 75019 PARISau 31/12/2018**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE	
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

<b>B - AUTRES FRAIS</b>		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		100
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		1 575
Total		1 675

**C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :**

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2018 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	1 675	- de l'exercice . 2018 . . ⑩	2 453
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire TRAGLO ABDUL  
Président. À PARIS le 16/04/2019  
Signature,